

FICHE D'IMPACT

Date : 07/11/14

Description de l'opération envisagée : Déménagement de la Trésorerie SPL de Lannemezan dans l'immeuble du SIP-IE de Lannemezan

Questionnement permettant de mesurer l'importance du projet	Justifications du responsable en charge des réorganisations/réaménagements envisagés
1) Critères quantitatifs	
Nombre de services impactés	Deux : - la Trésorerie SPL - le SIP-IE
Nombre d'agents directement impactés par le projet	4 agents de la trésorerie 25 agents du SIP-IE Même si des répercussions sont prévisibles sur l'installation de certains agents du SIP-IE, ce sont les agents de la trésorerie qui seront les plus impactés puisque le projet prévoit leur déménagement dans d'autres locaux
Des répercussions même indirectes sont-elles possibles sur d'autres agents ou services ?	Non
2) Critères qualitatifs	
L'organisation du travail va-t-elle être modifiée ?	Oui faiblement, car la rationalisation de l'organisation suppose la mise en place d'une caisse commune. En revanche, à l'accueil, mise à part la simple orientation, chaque équipe conservera ses compétences propres.
En quoi le quotidien des agents sera-t-il modifié ?	Par leur déménagement pour les agents de la trésorerie, par des modifications d'installation pour quelques agents du SIP-IE et par la mise en place d'une caisse commune.
Les postes de travail seront-ils modifiés ?	Les postes de travail informatiques ne devraient pas être modifiés.
La chaîne hiérarchique va-t-elle évoluer ?	Non
Les outils, notamment informatiques, à disposition des personnels vont-ils être fortement modifiés ?	Non
Le projet envisagé implique-t-il un déménagement ?	Oui
Conclusion et justification sur l'importance avérée ou non du projet	
Ce projet a pour objectifs : - de rationaliser l'occupation des espaces sur Lannemezan - de réduire les coûts des loyers et de fonctionnement (chauffage, électricité, réseau...) - d'offrir une meilleure visibilité aux usagers (un seul Centre des finances publiques) - de réduire les risques liés à la présence de deux caisses	
Des groupes de travail préparatoires ont-ils été mis en œuvre ? Une information préalable des agents ? Des ergonomes ?	
Information préalable du chef de service et des agents au cours de visites sur site et d'un entretien du chef de service avec le Directeur départemental des finances publiques. Un groupe de travail sera mis en place au cours de la période à venir.	
Au regard de ces critères, pensez-vous que le CHSCT doive être consulté ?	
Oui	